

LE MOT DU MAIRE

La saison estivale commence et le camping Beussement, qui a rouvert ses barrières, est prêt à accueillir les vacanciers de même que les 3 autres campings de notre commune (Les Chênes, le Coin charmant et Bastides, et La Digue). Nous leur souhaitons une très bonne saison.

Comme vous le savez sans doute déjà, cette année encore, le manque de précipitations laisse nos nappes phréatiques pauvres en eau avec un impact non négligeable sur nos rivières. Nous devons faire preuve de civisme afin de limiter notre consommation d'eau et préserver cette ressource vitale. Elle nous est indispensable de même qu'à la nature et aux animaux. Elle contribue également à l'attrait touristique de notre région.

Respectons les consignes d'arrosage et de remplissage de nos piscines qui vous seront fournies tout au long de l'été sur le site de la commune et par voie d'affichage.

Pour la matinée du 6 mai consacrée au nettoyage des bords de l'Ardèche, je n'ai pas pu être parmi vous en raison de problèmes de santé aujourd'hui résolus. Vous étiez une trentaine et je tenais à vous remercier vivement de votre participation. Se retrouver tous les ans pour cette activité nécessaire nous rapproche et permet de poursuivre notre action citoyenne en faveur de la nature. Encore bravo !

Je vous remercie et vous souhaite un excellent été.

Jean-Claude Delon

TRAVAUX



Des horloges astronomiques, qui déterminent automatiquement l'horaire d'allumage en fonction des cycles diurnes et nocturnes ont été installées. Elles seront opérationnelles en juillet 2023 pour une extinction des luminaires de 23h à 6h.

Le coût total est de 29 485.56 € HT financé à 50% par le SDE, soit 14 742.78 € de coût résiduel pour la commune qui sera réparti sur 5 ans dès 2023, soit 2 948.56 € par an. A cela s'ajouteront des frais de maîtrise d'ouvrage pour 737.14 € à régler en une seule fois.

Economie sur la puissance installée : 2.1 kW/h (diminution de 65%)

Economie sur la puissance consommée : 9 300 kW/h par an sur les luminaires remplacés

Economie théorique de la maintenance : 203€/an

LE CIMETIERE

La procédure de reprise des concessions en état d'abandon se poursuit. Des panneaux d'affichage ont été disposés devant les concessions à reprendre. Si vous pensez avoir des renseignements sur les familles concernées, merci de vous adresser à la mairie.

POINT FINANCES

Compte administratif 2022

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		295 413.43 €	0.00 €	39 589.61 €
Opérations de l'exercice	286 368.70 €	311 542.19 €	387 706.51 €	331 965.82 €
TOTAL	286 368.70 €	606 955.62 €	387 706.51 €	371 555.43 €
Résultat de clôture		320 586.92 €	16 151.08 €	
Besoin de financement			16 151.08 €	
Excédent de financement			0.00 €	
Restes à réaliser			122 210.00 €	58 253.00 €
Besoin de financement des RAR			63 957.00 €	
Excédent de financement des RAR				
Besoin total de financement			80 108.08 €	
Excédent total d'investissement			0.00 €	
Affectation à l'art 1068			80 108.08 €	
Excédent de fonctionnement reporté			240 478.84 €	

Le budget communal présente sur l'exercice 2022, un excédent de 320 586.92 € en fonctionnement et un déficit de 16 151.08 € en investissement auquel il faut ajouter le coût des restes à réaliser de 63 957 € soit un besoin de financement total de 80 108.08 € (affectation du résultat). Une fois l'affectation du résultat réalisée, le report de l'excédent de fonctionnement sera de 240 478.84 €.

Le projet de réfection de la toiture de l'église est terminé, mais il reste certaines factures à payer ainsi que des subventions à percevoir.

Les dépenses totales pour ce projet sont de 366 254.58 € TTC et les subventions obtenues de 234 529 €, soit un coût résiduel pour la commune de 131 725.58 €. De plus, la commune devrait bénéficier du remboursement du fond de compensation sur la TVA pour un montant de 60 080 € **remboursé sur les budgets 2024 et 2025.**

Budget prévisionnel 2023

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	537 724.78 €	537 724.78 €
Investissement	529 793.63 €	529 793.63 €

Deux projets prévus pour 2023 :

1) La réhabilitation de la grange Champetier en local de rangement pour les associations, délibération prise en conseil municipal du 12 janvier 2023.

Après consultation d'architectes et obtention de devis, la somme globale allouée à ce projet est de 100 000€. Un dossier de demandes de subventions a été déposé auprès de l'Etat pour la DETR, de la Région AURA et du département de l'Ardèche. Le financement devrait atteindre 48 000 €.

En date du 13 avril 2023, le conseil municipal a délibéré pour le choix de l'architecte, l'offre de Messieurs Michel SEVENIER et Vincent DEVER a été retenue.

2) La création d'un parking pour le boulo-drome, la municipalité souhaite sa mise en œuvre dès 2023 afin de limiter les nuisances liées au stationnement pour les riverains lors des diverses manifestations. D'après les devis, le coût de cet aménagement serait de 55 000 €. Les subventions possibles pour ce projet sont de 20 000 € du département et 8 000 € de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche (versement FIPC 2018).

Fiscalité directe locale :

Pour mémoire, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est effective depuis 2020 pour 80% des contribuables. La suppression de cet impôt s'est effectuée en trois ans jusqu'en 2023 pour les 20% restant. Au 1^{er} janvier 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est donc plus perçue.

En compensation, les communes bénéficient chaque année depuis l'année 2021, du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties et le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires continue à être perçu par les communes.

Lors de la réunion du conseil municipal du 27 mars dernier, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des taxes qui ont été fixés comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.86 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63.03 %,
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11.44 %.

En revanche, les bases de calcul augmentent ce qui a pour conséquence d'augmenter le montant de l'impôt payé par le contribuable même si les taux n'ont pas évolué. Cette année, les bases de calculs ont augmenté d'environ 7,1 %.

COTE NATURE

Tortue Cistude d'Europe



Le samedi 6 mai, de 14h à 17h, un petit groupe (préinscrit) est parti à la découverte de la cistude d'Europe.

Silence et concentration étaient de rigueur. Pour ceux qui n'avaient pas encore eu ce plaisir, la petite bête a montré son nez.

Pierre Juliand, Floriane Morena et Adrien Aymard (EPTB) nous ont guidés.



Photos Pierre Juliard

Les missions de l'EPTB

L'Établissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche vous propose 18 rendez-vous gratuits, ludiques et familiaux pour découvrir nos rivières et devenir acteur de leur préservation. BALADES - Découverte des rivières, ATELIERS - Mon potager économe en eau, STANDS - J'économise l'eau à la maison, CONFÉRENCES - Eau et changement climatique.

Nos missions :
pour la préservation des rivières
en équilibre avec les usages de l'eau

Planification

- Animation de la Commission Locale de l'Eau (CLE : regroupe des représentants de tous les acteurs concernés par l'eau sur le bassin versant).
- Coordination de la politique de l'eau du bassin versant dans le cadre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).
- Accompagnement des projets d'aménagement du territoire.

Partage et économies d'eau

- Suivis des niveaux d'eau.
- Gestion du soutien d'étiage en été.
- Actions en faveur de la préservation des réserves d'eau souterraines pour l'avenir.
- Actions en faveur des économies d'eau.

Prévention des inondations

- Appui aux mairies pour préparer la gestion de crise (Plans Communaux de Sauvegarde, Vigicrues...).
- Travaux en rivière pour éviter les embâcles.
- Collecte de données post-crue.
- Pose et valorisation de repères de crues.
- Diagnostics et travaux pour réduire la vulnérabilité des bâtiments en zone inondable.

Gestion des rivières

- Travaux d'entretien de la végétation des berges et des bancs de galets.
- Lutte contre les espèces végétales envahissantes.
- Travaux de restauration du bon fonctionnement écologique des rivières (reméandrage, berges en génie végétal, passes à poissons...).
- Gestion du Domaine Public Fluvial de la rivière Ardèche.

Biodiversité liée à l'eau

- Etudes et actions de protection s'appuyant sur le réseau Natura 2000 et les Espaces Naturels Sensibles.
- Appui technique aux porteurs de projet pour les Evaluations d'Incidences.
- Sensibilisation et animations estivales.

Qualité des eaux et loisirs

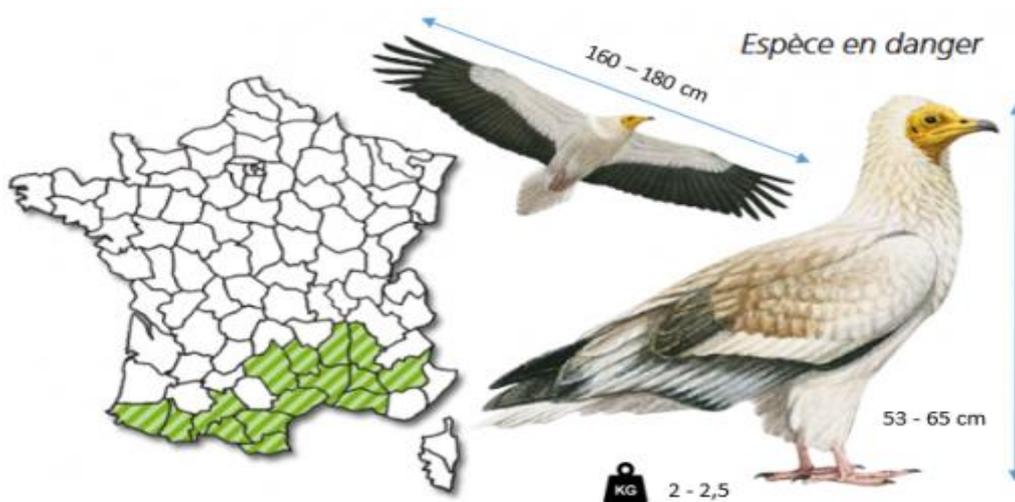
- Veille sur l'état de santé global des rivières.
- Assistance aux collectivités pour l'assainissement.
- Aménagement de sites publics de baignade.
- Suivis de la qualité des eaux de baignade en été.

Communication Sensibilisation

- Information sur les actions menées par l'EPTB.
- Sensibilisation aux économies d'eau et au risque inondation, information sur la qualité des eaux...
- Projets avec les écoles et les collèges du bassin versant.

Toutes les informations sur le programme et les actions de l'EPTB Ardèche sur le site <https://www.ardeche-eau.fr/>.

Conférence sur le vautour Percnoptère samedi 17 juin à 17h



Vautour percnoptère, *Neophron percnopterus*

Au cours de vos randonnées, vous pourrez croiser d'autres espèces d'oiseaux, à ne pas confondre avec les vautours.

Saurez-vous les identifier ?

A VOS JUMELLES

Le vautour percnoptère adulte se caractérise par un plumage blanc et noir et une tête allongée d'aspect ébouriffée. La face est dénudée, jaune à orangée avec un bec fin noirâtre. Les jeunes se reconnaissent par leur plumage tout noir. Il occupe les paysages rocheux du sud de la France.

C'est le plus petit des vautours, 1,6 m tout de même, et c'est le seul à être migrateur. Il passe l'hiver en Afrique sub-saharienne et revient en France à la mi-mars.

Le vautour percnoptère est un charognard qui cherche sa nourriture en prospectant les milieux semi-ouverts, les bordures des marais, les steppes, les dépôts d'ordures, les bords de routes. Il est aussi coprophage et se débecte d'excréments.

Le territoire défendu de façon active par le couple est en moyenne de 15 km². Il niche en falaise calcaire, très souvent dans une cavité bien abritée. Les couples sont fidèles à vie. La ponte intervient en avril et compte en général 2 œufs. Ils finissent d'élever leurs jeunes fin août et repartent aussitôt en Afrique.

Une espèce toujours menacée

Cette espèce particulièrement sensible aux dérangements pendant la reproduction et en plus migratrice au long court, reste particulièrement fragile. Ces effectifs sont en régression sur l'ensemble de l'Europe.

Il est la seule espèce de rapace à utiliser des outils, tels qu'une pierre tenue dans le bec, pour casser les œufs qu'il affectionne.

ZOOM SUR LE VAUTOUR PERCNOPTÈRE

NETTOYEURS DE LA NATURE

LES VAUTOURS

AGIR pour la BIODIVERSITÉ

LPO Mission Rapaces © 2015

Rédaction et relecture: Alban Denot, Noémie Jérent, Raphaël Moxout, Pascal Ouh, Yvan Tardif

Illustrations: François Desbordes, Julien Verigne

Musquette et composition: Emmanuel Gallier, La Tomate Bleue

Impression: IDIP

Partenaires financiers:

<http://rapaces.lpo.fr/vautour-percnoptere/>

La commune, en association avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) organise le **samedi 17 juin 2023 à 17 h dans la salle polyvalente de la mairie une conférence sur le vautour Percnoptère et autres rapaces de nos régions.**

Cette rencontre s'annonce comme des plus intéressante. Notez cette date sur vos agendas et venez nombreux. Cette rencontre sera rappelée par voie d'affichage aux points habituels.

COTE CULTURE

Ciné7 à Ruoms

Le programme du Ciné7 à Ruoms est accessible via le lien suivant :

<http://07-ardeche.com/cinemas/ruoms-cine-sept>

Téléphone : 04 75 89 11 32

Labeaume en musique



VEN 02 AU SAM 04 JUIN > Festival 2023 . Week-end 1

Diversité et créativité pour ce premier week-end du 2 au 4 juin, en 5 actes : une [flûte en liberté](#) à Dompmnac et St-Laurent-ss-Coiron ; à Labeaume Beethoven, Schumann ou Debussy à l'honneur, avec un [récital pour piano](#) ou une [sérénade en trio](#) instrumental voguant jusqu'à nos contemporains. Et deux concerts gratuits et festifs : tour du monde polyphonique par les [échappées vocales](#) et bal électro traditionnel de [Radio Tutti et Barilla Sisters](#) !
Nouveautés 2023 : Pass week-end et formules concerts, foodtruck @Saveurs Nomad

VEN 09 AU SAM 11 JUIN > Festival 2023 . Week-end 2

Un week-end intense à Labeaume. La plage de la Turlure accueille chaque soir les musiques du monde, [les Doigts de l'Homme](#), [Zakouska](#) ou agrémentées de grands classiques revisités par les jeunes talents de [Philia Trio](#). 4 concerts focus musiques slaves Tchaïkovski, Prokofiev, Rachmaninov... avec un [concert illustré](#) pour les enfants suivi d'un brunch, un [intense sextuor à cordes](#), un romantique [duo piano-voix](#) ou [les écoles de musique](#) d'Aubenas... Mais aussi Schumann et les compositeurs actuels par le quatuor vocal [Ibaï et piano](#). Profitez de la plage et de l'espace bar & foodtruck Saveurs Nomad ombragés.

JEU 15 AU SAM 17 JUIN > Festival 2023 . Week-end 3

Pour clôturer le festival, du 15 au 17 juin, une [flûte en liberté](#) vous emmène cette fois à Gravières et Chazeaux avant les retrouvailles avec la commanderie de Jalès, passant des musiques traditionnelles et savantes hongroises du [sextuor Dalok](#) aux [musiques des films de Miyazaki](#) par le Quatuor Debussy et la Schola Cantharel sous le ciel étoilé de l'Ardèche.

BILLETTERIE

Profitez des pass week-end à 40€ au lieu de 65€ pour le 1^{er} et 3^e week-end, et à 100€ au lieu de 165€ pour le 2^e week-end avec 7 concerts. (pass à 20€ et 52€ pour les jeunes & solidaires)

Points de vente et informations tarifaires, billetterie en ligne sur le site internet : labeaume-musiques.fr/billetterie

ASSOCIATIONS

Comité des fêtes

Halloween le premier week-end après les vacances de la Toussaint.

La date des **Feux de la St Jean** a été fixée au 17 juin 2023.

Les Chaudonnes

Le Marché estival qui se tiendra tous les lundis du 26 juin au 04 septembre inclus, place des Blâches, à partir de 17h30 : produits du terroir, vins, miel, fruits et légumes, etc.

Samedi 12 août au soir, **Tchaouvelade**

Samedi 14 octobre, **Repas d'automne**

Vendredi 10 novembre, **Soirée Bacchus**

Samedi 09 décembre, **Exposition des talents ardéchois**

FESTIVITES PASSEES

Le **Nettoyage des bords de l'Ardèche** s'est effectué le samedi 6 mai. A 9h, les courageux étaient au rendez-vous pour le café, puis ils se sont répartis en équipe. De retour à midi, ils ont pu se restaurer avec le déjeuner offert par la municipalité.

FESTIVITES PROGRAMMEES

La **castagnade** aura lieu le 21 octobre prochain. Bien entendu, cette date vous sera rappelée par voie d'affichage et sur le site de la commune.

POINT LECTURE

J'ai lu pour vous : «Mal de pierres » de Milena Agus (2006).

Une histoire d'une grande sensualité, un roman empli de tendresse et de poésie raconté par la petite fille de l'héroïne, qui déroule petit à petit la vie de sa grand-mère. En quête de l'amour idéal, l'héroïne tarde à trouver un mari. À trente ans, déjà considérée comme une vieille fille dans une Sardaigne qui connaît les affres de la Seconde Guerre mondiale, elle finit par épouser un homme taciturne, plus âgé qu'elle, parce que sa famille le lui impose. L'amour n'est pas au rendez-vous.... Au fil des pages, nous découvrons une femme plus que jamais libre et aimant l'Amour, une femme à la fois forte et fragile, complexe, lumineuse.

Au coeur de la Sardaigne, sous un soleil plombant, Milena Agus nous offre le récit d'une histoire d'amour, brève mais intense, un texte élégant et étonnant, parfois osé, dont la fin nous prend par surprise.

Une histoire particulière, osée mais merveilleuse et magnifiquement racontée. Je me suis laissée happer par les mots et les atmosphères, par cette Sardaigne des années 20 qui m'était totalement inconnue, par cette femme considérée comme dérangée, impossible à marier et atteinte d'un mal incurable, le mal de pierres (des calculs) dont la ténacité et l'audace, l'impudeur dans ses récits m'a fascinée. Elle décide de vivre « malgré tout », malgré la famille, le mari, les convenances.

Ce roman a été adapté pour le cinéma par Nicole Garcia avec Marion Cotillard et Louis Garrel.

Nous vous rappelons que la bibliothèque est ouverte les **mardis impairs de 16h à 18h.**

POUR INFO

Composteurs

Dès le 1^{er} janvier 2024, la réglementation impose de trier les déchets biodégradables, c'est-à-dire de les séparer de la poubelle ordinaire. L'objectif est de valoriser, notamment sous forme de compost, nos épluchures et restes de repas, au lieu de les enfouir ou de les brûler, afin de réduire la production de gaz à effet de serre. Et puis c'est économique car nos restes de cuisine constituent 30 à 40% du poids de nos poubelles : c'est autant de tonnes de déchets qui ne sont pas traitées donc pas taxées. Le SICTOBA propose à la vente des composteurs individuels et installe des composteurs collectifs. Il en existe près de 30 sur le territoire des Gorges de l'Ardèche. Vous souhaitez en faire installer dans votre quartier ? Parlez-en à votre mairie.

Le Comité Syndical du Sictoba, lors de la réunion du 15 mars 2023, a voté la modification du prix des composteurs individuels avec un bioseau. Ils sont désormais proposés au prix de 30,00 €.

Vous trouverez la charte d'engagement sur le site internet

<https://www.sictoba.fr/-Commander-un-composteur-.html>

INITIATIVES

Plan du village

A l'initiative de l'un des élus, le plan du village va être réactualisé. Des encarts publicitaires en bordure du plan ont permis de financer en totalité cette opération.

Et si on parlait covoiturage ?



Connaissez-vous MOV'ICI, la plateforme de covoiturage pour les courtes distances de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ? C'est un service destiné à faciliter les trajets de proximité et du quotidien en favorisant le covoiturage local. L'objectif est de compléter l'offre de mobilité régionale au cœur des territoires.

Afin de faire connaître l'outil sur votre territoire, et inviter les habitants à publier leurs trajets pour renforcer l'offre, nous vous proposons une boîte à outils en ligne avec des supports numériques personnalisables que vous pouvez diffuser sur vos journaux, panneaux d'affichage, site internet et réseaux sociaux. N'hésitez pas à intégrer le widget MOV'ICI dans la rubrique déplacements de votre site internet.

En espérant que cet outil puisse rencontrer du succès dans la dynamique de votre territoire. Nous restons à votre disposition, n'hésitez pas à vous rendre sur le site <https://movici.auvergnherhonealpes.fr/contact>

RAPPEL

Nuisances sonores

Nous vous rappelons que, conformément à l'arrêté préfectoral n°2016-048-ARSDD07SE-01 du 17 février 2016, portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de l'Ardèche :

«Les activités bruyantes, effectuées de manière occasionnelle par des particuliers et susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité, ne peuvent être effectuées à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00. »

Tout manquement à cet arrêté est passible d'une amende forfaitaire de 68€.

Pour la tranquillité de tous, nous vous invitons à respecter cette réglementation et à ne pas utiliser d'outils bruyants (tondeuse, tronçonneuse, etc.) en dehors des jours et horaires autorisés.

Élagage

Nous rappelons aux propriétaires qu'ils sont tenus d'élaguer leurs arbres dont les branches dépassent sur la voie publique. Ceci afin de ne pas entraver le passage des véhicules de grande taille, notamment les camions de ramassage des ordures ménagères et des bacs de tri sélectif et du verre.

Nous vous remercions d'y veiller.

Déchetterie

La déchetterie de Ruoms est ouverte du **lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h45.**

Vous pouvez les contacter par téléphone au 04.75.39.06.99.

Pour les déchets verts : du mardi au samedi de 8h30 à 12h30.

Nouvelle obligation déclarative

Comme vous le savez, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée, dès 2023, pour l'ensemble des ménages. **Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants sont en revanche maintenues.** Pour permettre à l'administration fiscale de bien identifier les logements concernés par ces taxes qui subsistent, une nouvelle obligation déclarative, inscrite à l'article 1418 du code général des impôts, a été mise en place. En tant que propriétaire, vous êtes concerné(e) par cette nouvelle obligation déclarative. Ainsi, vous devez pour chacun de vos locaux (y compris les parkings, caves, etc.), nous indiquer à quel titre vous les occupez et, quand vous ne les occupez pas vous-même, l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1er janvier 2023).

Afin de faciliter votre déclaration, les données d'occupation connues des services fiscaux sont préremplies. Il est important, même en cas de préremplissage, de vous assurer que les informations qui vous concernent sont justes. Dans le cas contraire, vous devez les corriger. Après cette première déclaration, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration de votre part.

Vous avez **jusqu'au 30 juin 2023** pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet « Biens immobiliers » de votre espace sécurisé sur le site impots.gouv.fr.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter l'espace « [Gérer mes biens immobiliers](https://impots.gouv.fr) » du site impots.gouv.fr. En cas de besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration ou de problème d'accès à nos services en ligne, vous pouvez appeler le **0 809 401 401** (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, ou vous rendre directement dans le service des impôts ou dans l'espace France services le plus proche de chez vous pour accéder à un ordinateur en libre-service et bénéficier au besoin d'un accompagnement personnalisé.

ETAT CIVIL

Ils nous ont quittés :

Roland BERNARD, à l'âge de 82 ans
Jean-Pierre CHAPELLE, à l'âge de 84 ans
Marja DEPREUX, à l'âge de 79 ans
Michel LAMBERTIN, à l'âge de 78 ans
Serge ROBIDET, à l'âge de 56 ans

NUMEROS UTILES

Maison de santé

Place de la Petite Vitesse, 07120 Ruoms
Téléphone : 04 75 39 60 35

<https://www.sante.fr/maison-de-sante-l6223-3/ruoms/maison-de-sante-des-trois-rivieres>

Infirmières

Les infirmières ont toutes un numéro personnel.
Contacter la maison de santé pour les obtenir.

Pharmacies

Pharmacie LAGERGE
2, rue Alphonse Daudet
Téléphone : 04 75 39 60 17

<https://lagerge.aprium-pharmacie.fr/>

Pharmacie TAULEIGNE
10, Place du Général de Gaulle
07120 RUOMS
Téléphone : 04 75 39 62 39

Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche

16, rue des Abeilles, 07150 Vallon Pont d'Arc
Tél : 04 75 37 61 13

<http://www.cc-gorgesardeche.fr/>

Le dernier bulletin de l'Interco :

<https://www.cc-gorgesardeche.fr/spip.php?article661>

Centre d'incendie et de secours

Composer le 18

Centre antipoison

Appeler au 04 72 11 69 11

Alcool assistance

Contact 06 19 78 69 31 – alcoolassist07@sfr.fr

Gendarmerie Nationale

18, av Gare 07120 Ruoms (permanence le vendredi matin)
Tél : 04 75 39 61 09

3 Pl. de l'Ancienne Gare, 07150 Vallon-Pont-d'Arc
Tél : 04 75 88 02 10

Du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le dimanche de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

Lorsque ces structures sont fermées, un renvoi d'appel vers Privas est automatiquement enclenché.

A LA RECHERCHE DES CLAVEAUX DE CHAUZON

Et si vous partiez en balade dans le village à la recherche des claveaux (également appelés clés de voûte) présentés ci-dessous ? Saurez-vous les localiser ? Celui de la première image, daté de 1864, se trouve à La Placette. A vous de situer les autres.





Besoin d'aide ? Toutes les réponses sont sur le site de la commune.

Cet inventaire des claveaux de Chauzon est le fruit du travail de MM. André Chalvet, Carl Everste et Jacques Regaud pour les photos.

Toutes les informations concernant la commune sont disponibles sur son site à l'adresse : chauzon.fr